

Conseil Communautaire du 13 octobre 2022 Délibération n° C2022-136

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 7 octobre 2022, s'est réuni à SAINT MARCEL sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLEHER

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaients présents (38) :

BLEHER Jean-Luc, BERTHEVAS Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HUTTER Yves, LAUNAY Alain, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, JOUEN Claude, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, LAUNAY Guénaël, MOHAER Céline, FEUTELAIS Pierrick, DE CHABANNES Alain, NAEL David, PRINCELLE Chantal, LORIOT Viviane, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, COWET Vincent, METAYER Cassandre, BOULANGER Delphine, NICOLE Sophie, BLANCO HERCELIN Carole, GOURMIL Nathalie, CHEDALEUX Sylvie, BRAUD Maurice, BERTHET Michel, LE GOUE Mickaël, OLIVIER Céline, GUYOT Tony, GUEGAN Rozenn, THEBAUD Didier

Absents ayant donné pouvoir (10) :

HERRY Marie-Hélène donne procuration à DE CHABANNES Alain, GICQUELLO Bruno donne procuration à BLANCO HERCELIN Carole, RODRIGUEZ Paul donne procuration à BLEHER Jean-Luc, PIEL Mickaëlle donne procuration à METAYER Cassandre, COLLEAUX David donne procuration à COWET Vincent, SOGORB MOUTEL Annie donne procuration à HOUSSIN Yvette, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, GUILLERME Gwen donne procuration à BERTHEVAS Gaëlle, HOUEIX Marie-Claude donne procuration à GUE Thierry, BOUDART André donne procuration à GENOUEL Fabrice

Absents, excusés (1) :

MARTIN Michel,

Secrétaire de séance : Monsieur Didier THEBAUD

Objet : - Environnement – Harmonisation de la gestion des déchets

Depuis le mois de septembre 2021, des travaux ont été menés par la commission ad hoc, des groupes de travail, la conférence des maires suivis d'une réunion à La Gacilly avec une présentation à tous les élus municipaux le 16 juin 2022.

Lors de la séance du 10 mars, le conseil communautaire a voté l'approfondissement d'un des trois scénarios proposés, à savoir :

- Apport volontaire pour les ordures ménagères
- Porte à porte pour le tri avec collecte multi-matériaux
- Reprise de la compétence collecte sur le secteur de Guer, actuellement réalisé par le SMICTOM Ouest.

Le travail réalisé a conduit à la validation des orientations suivantes lors du conseil du 2 juin 2022 :

- Mise en place d'une redevance incitative ;
- Définition d'un seuil de gros producteur à 1500l au 1^{er} janvier 2024 ;
- Arrêt de la facturation des bacs sur le secteur de La Gacilly ;
- Reprise de la gestion du haut de quai en régie au 1^{er} janvier 2024 ;
- Gestion du bas de quai en prestation ;
- Prise en charge par les communes des dépôts sauvages avec carte spéciale ;
- Puçage des bacs jaunes ;
- Nettoyage aux abords des PAV à la charge des communes avec carte d'accès spécifique ;
- Reprise du nettoyage en régie des PAV ;
- Nombre de colonnes maximum à implanter sur le territoire (si le scénario mixte est retenu) : 305 avec une répartition de 50% d'aériennes, 30% de semi-enterrées et 20% d'enterrées ;

Lors des différents échanges avec le SMICTOM il avait été annoncé le soir même que la compétence directe la collecte sur le secteur de Guer. A l'issue de ces échanges et suite aux résistances rencontrées sur cette évolution, nous avons décidé de solliciter les conseils d'un avocat. Afin d'avoir une approche commune le choix s'est porté sur l'avocat retenu par Ploërmel Communauté qui a engagé la même démarche.

A ce jour, et sauf changement radical du SMICTOM il semble très difficile de le faire évoluer vers un syndicat à la carte. Cependant des discussions vont se tenir avec les présidents de Dinan et Ploërmel sans qu'il ne soit possible de présager du résultat.

Enfin, et afin que chacun puisse se prononcer avec les éléments financiers en totale transparence, une étude financière affinée a été demandée aux bureaux d'étude sur les scénarios suivants :

- 1 : Collecte en bac individuel pour les emballages/papiers et en colonne pour le verre et les OM (sacs plastiques) ;
- 2 : Collecte en bacs individuels ;
- 3 : Collecte en colonnes ;

L'étude financière a également porté sur un projet de tarification pour chacun des trois scénarios.

Pour rappel la collecte représente aujourd'hui environ 30% du coût des déchets. Les 70% restants représentent les coûts de traitement et de transfert.

Compte tenu de la problématique SMICTOM (marché en cours de renouvellement jusque 2029, syndicat fermé, pas de découpage possible dans l'immédiat des compétences collecte / traitement) empêchant à ce jour une harmonisation globale sur le territoire d'OBC, il est proposé une harmonisation « partielle » sur les territoires de Malestroit et La Gacilly.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer pour les secteurs de Malestroit et de La Gacilly sur :

1. L'un des trois scénarios présentés.
2. Valider la grille tarifaire telle que présentée et conforme au scénario retenu
3. Autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente affaire.

L'assemblée délibérante, sur sollicitation du Président, vote à la majorité, avec 40 voix pour un choix dès à présent, et 8 voix en faveur de l'attente, la mise en œuvre l'harmonisation partielle (secteur La Gacilly, et Malestroit) du mode de gestion des déchets.

Compte tenu des votes, et afin de poursuivre l'harmonisation partielle, et le président propose à l'assemblée délibérante de choisir un des scénarios suivants :

- 1- Scénario mixte : Collecte en bac individuel pour les emballages/papiers et en colonne pour le verre et les OM (sacs plastiques) – a recueilli 24 voix.
- 2- Scénario en tout porte à porte : Collecte en bacs individuels – a recueilli 14 voix
- 3- Scénario en tout apport volontaire : Collecte en colonnes – a recueilli 10 voix.

Selon les votes ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité avec 24 voix adopte le scénario mixte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

de l'OUST
à BROCELIAUDE
COMMUNAUTÉ
La Gacilly - Guer - Malestroit